

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal

Séance tenue le 12 février 2003

Numéro de la résolution CE03 0245

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin de créer une aire d'affectation « Équipement collectif et institutionnel » en remplacement d'une partie d'aire d'affectation « Industrie légère » sur le côté est de la rue Durocher, entre la rue Jarry et l'avenue D'Anvers, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1022799010
40.004

Francine SENÉCAL

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Vice-présidente du comité exécutif

Greffière